

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24 juin 2015 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juin à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 18/06/2015

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais				Madame RICHET	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	X	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	Ex	Monsieur TABONE	
CDC du Pays de St Aulaye				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	Ex	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	X
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
CDC du Canton de Fonsac				Monsieur BROUDICHOX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	Ex	Madame EYHERAMONNO	X	CDC du Sud Libournais			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	Ex	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur DAVID	Ex	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		CDC du Canton de Saint Savin			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BOULAN		Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur HAPPERT	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET	X	Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	Ex	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE		Madame CONTE-JAUBERT		CDC du Canton de Blaye			
Monsieur FOULHOX		Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
CDC du Cubzaguais				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	Ex	Monsieur L'AE	
Madame MONSEIGNE	X	Monsieur DEANNE		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL	X	Monsieur BRUN					

Accusé de réception en préfecture
033 25530617-20150624-2015-032-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX		Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY	Ex	Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur DAVID, Délégué de la Communauté de Communes du Sud Libournais a donné procuration à Madame RIBES, Déléguée de la Communauté de Communes du Sud Libournais
Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde
Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne
Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)
Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2015, 38 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150624-2015-032-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

DELIBERATION N° 2015 – 032

Objet : Modification des délibérations n° 2014-063 et 2015-017 portant sur le montant du lot n° 2 du marché de mise en conformité des déchèteries

Rapporteur : Monsieur ROUSSET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2014-063 en date du 24 septembre 2014 portant autorisation de signature d'un marché de travaux de mise en conformité des déchèteries du SMICVAL,

Vu la délibération n° 2015-017 en date du 04 mars 2015 portant autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de mise en conformité des déchèteries,

Considérant que les marchés de travaux font l'objet de négociations formalisés par le biais de la signature de documents « OUV11 - mise au point ».

Considérant que pour ce qui concerne le lot n°2 du marché de mise en conformité des déchèteries, attribué à l'entreprise FAYAT, le montant issu des négociations est différent de celui mentionné dans la notification.

	N° de Délibération	Montant corrigé à conserver	Montant erroné à supprimer
Montant du lot après négociation	2014-063	355 102 € HT 426 122.40 € TTC	373 477 € HT 448 172.40 € TTC

Considérant que par voie de conséquence, la délibération n°2015-017 relatif à la contractualisation de l'avenant n°1 pour le lot n°2 comporte également cette erreur, mais que le montant de l'avenant demeure inchangé.

	N° de Délibération	Montant corrigé à conserver	Montant erroné à supprimer
Avenant n°1	2015-017	431 366.40 € TTC	453 416.40 € TTC
	Augmentation du montant de l'Acte d'Engagement	1.2%	1.1%

Il convient donc de corriger ce montant en faveur du SMICVAL.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter les modifications proposées ci-dessus portant sur le montant du lot n° 2 du marché de mise en conformité des déchèteries.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents (38 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, adopte les modifications proposées telles que décrites ci-dessus portant sur le montant du lot n° 2 du marché de mise en conformité des déchèteries.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 24 juin 2015

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20150624-2015-032-DE
Date de télétransmission : 02/07/2015
Date de réception préfecture : 02/07/2015

